

Villeurbanne, le 2 juillet 2019

**DIRECTION DE
LA COMMUNICATION**

l'hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
téléphone 04 78 03 67 33
télécopie 04 78 85 21 93
www.villeurbanne.fr
www.viva-interactif.com

adresse postale
hôtel de ville
bp 5051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service
concerné

CONTACT PRESSE

Cathy Serra
Tél. 04 72 65 80 54
Port. 06 85 48 27 60
cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr

**Lancement de la médiation sociale de proximité
dans le quartier Jacques-Monod
Mercredi 3 juillet à 16h30 au LCR 42 rue Joliot-Curie**

En 2017, des actes nuisant au cadre de vie (atteinte à la tranquillité publique et à la cohésion sociale) dans le secteur Monod-Baratin, ont conduit la ville de Villeurbanne à mobiliser les acteurs intervenant dans le quartier. La Ville va dès lors mettre en place et financer (en lien avec les bailleurs sociaux) une action de médiation de proximité portée par le centre social de Cusset, qui compte près de 400 familles adhérentes. Deux médiateurs de proximité ont ainsi été recrutés (un poste est financé par l'État et l'autre par la Ville et les bailleurs sociaux). La signature de la charte de déontologie aura lieu mercredi 3 juillet à 16h30 au LCR Jacques-Monod en présence de Patrick Ardisson, délégué du Préfet et Jean-Paul Bret, maire de Villeurbanne.

L'intervention des médiateurs « hors les murs » (espaces communs des résidences, voie publique, sortie des établissements scolaires, etc.) permettra de garantir une présence sociale quotidienne, aux heures de vie des habitantes et habitants. Ils auront notamment pour mission de faciliter leur participation aux activités proposées par le centre social. Ils iront à la rencontre des personnes pour se faire connaître, repérer les nouveaux besoins et attentes des jeunes ou de leur famille, entretenir des relations entre habitants positives, prévenir les situations conflictuelles et ramener un climat plus apaisé.

Ce dispositif a été décidé à la suite d'une étude menée auprès des professionnels du territoire (entretiens individuels avec les travailleurs sociaux, la communauté éducative, les forces de l'ordre, les bailleurs, etc.) et des habitants (consultation conduite par une habitante du quartier). Il s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation qui fera l'objet d'une évaluation.